

Commerce spécialisé : comment accompagner les entreprises de commerce face aux chocs simultanés d'offre et de demande ?

Procos, fédération pour la promotion du commerce spécialisé a tenu mercredi 29 juin 2022 sa conférence de presse semestrielle, occasion de décrire un environnement très complexe, incertain et préoccupant pour les commerçants.

Avant de passer à l'avenir, la fédération a dressé **le bilan des activités du commerce spécialisé pour le premier semestre 2022** :

- **Les ventes semestrielles magasins (*) sont toujours inférieures à celles de 2019** entre - 10 et - 13 % pour l'habillement, la beauté-santé, la chaussure et de - 6 % pour le secteur jouet-cadeaux-culture. Seuls l'alimentaire spécialisé et l'équipement de la maison font mieux qu'en 2019.
- **Les ventes web en forte chute en 2022** (- 26 % sur le semestre vs 2021) après les fortes croissances de 2020 et 2021.
- Une fréquentation des magasins qui ne retrouve pas ses valeurs de 2019 : - 14,9 % (**).
- Un chiffre d'affaires web qui ne compense que partiellement les baisses d'activité des points de vente dont **le chiffre d'affaires par m² décroît**.

Les enseignes confrontées aux conséquences du choc mondial de l'offre sont préoccupées par les évolutions à venir de la consommation :

- **Hausse de l'énergie, zéro Covid en Chine et guerre en Ukraine** ont créé une situation jamais rencontrée de choc d'offre : production industrielle inférieure à la demande mondiale, engorgement du transport maritime... Des événements combinés **qui ont entraîné une hausse importante des prix**.
- Les impacts de l'inflation, les grandes inquiétudes concernant le pouvoir d'achat laissent craindre d'importantes conséquences sur la consommation dans les prochains mois, en particulier sur le non-alimentaire.
- **Le comportement des consommateurs se bipolarise** entre consommation plus responsable et comportement discount : comment concilier écologie et consommation dans les prochaines années.

Un modèle de commerce soumis à de multiples tensions qui inquiètent les entreprises.

- Les coûts d'exploitation augmentent très fortement (approvisionnement, énergie, transport)
- **Des hausses de prix de vente consommateur devenues obligatoires** pour préserver une partie de la rentabilité dégradée avec des difficultés d'anticipation sur le comportement des consommateurs (baisse de consommation, reports d'achat, arbitrages...).
- **Des hausses des loyers** (indexation) à venir et des charges immobilières (coûts de l'énergie...).
- Un mur du coût de l'énergie qui se profile en 2023 et 2024.
- **La compression des marges et de rentabilité des points de vente** met en danger les frais de personnel qu'il faudrait pourtant pouvoir augmenter.
- L'augmentation à venir des taux d'intérêt et la baisse de rentabilité **impacteront les capacités d'investissement de transformation** des entreprises pourtant vitale.

Contacts presse :

Emmanuel LE ROCH, Délégué Général - emmanuel.le.roch@procos.org

Sophie MADIGNIER, Directrice Marketing - sophie.madignier@procos.org

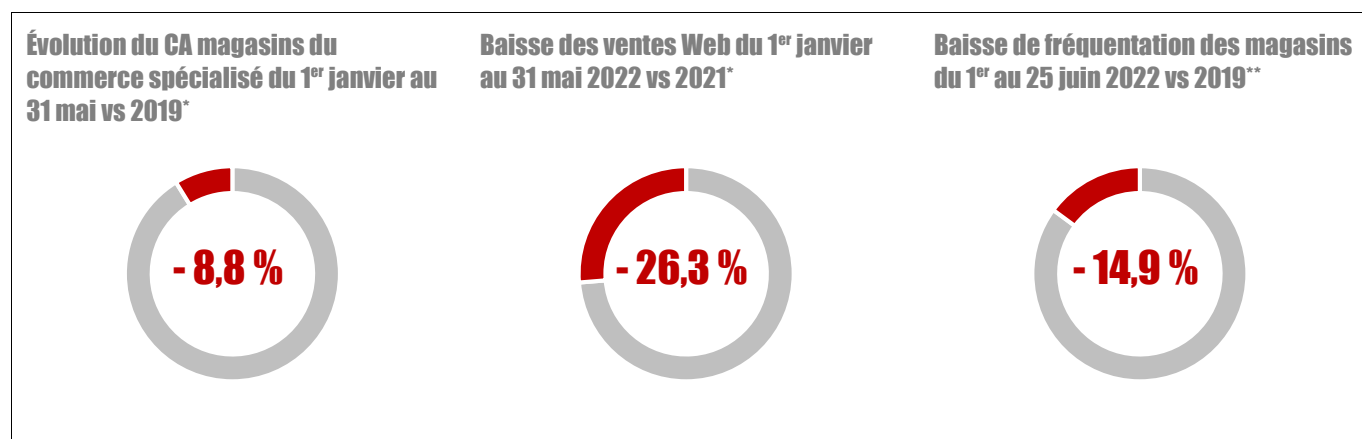
31, rue du 4 septembre - 75002 Paris - Tél. : 01 44 88 95 60 ■ club@procos.org ■ www.prococos.org

Les entreprises du commerce doivent être accompagnées vers 2023/2024 pour créer les conditions des indispensables transformations du secteur.

- **Le futur ministre du commerce devra engager la suite des Assises du Commerce** pour accompagner les transformations urgentes du secteur : innovation, emploi, investissement, fiscalité (suppression de la CVAE), accélération des transformations énergétiques pour baisser les consommations des bâtiments de commerce.
- **L'Etat et les bailleurs doivent impérativement limiter de façon significative l'indexation des loyers** du commerce pour 2023 à 2 %.
- **L'allongement du remboursement des PGE** doit être possible pour toute entreprise de commerce.
- **L'Etat doit amortir les conséquences des hausses des coûts de l'énergie** sur les commerçants de toute taille en échange d'engagement de baisse de consommation.
- **L'accès au crédit doit être facilité** par une véritable incitation gouvernementale auprès des banques et des assureurs crédits.
- **Les conditions d'exploitation normale des magasins doivent être assurées** pour la rentrée et la fin d'année (contexte sanitaire et social).
- **Les enjeux d'emplois sont fondamentaux pour les entreprises mais aussi pour les territoires :**
 - soutenir les entreprises pour **limiter les risques d'arbitrage** de parcs de magasins,
 - permettre les augmentations de revenus en évitant l'effet ciseaux des coûts immobiliers,
 - **faciliter les mesures de retour à l'emploi** dans un secteur qui a toujours joué un rôle important d'amortisseur de crise (formation, impact du coût du carburant).

André TORDJMAN, vice-président de Procos, président fondateur de Little Extra, président Du Bruit dans la Cuisine et Du Bruit dans la Maison souligne que : « *L'important dans le commerce, c'est de garder des collaborateurs, motivés et engagés. Le modèle économique est sous pression. On constate d'un côté, une augmentation des coûts d'exploitation avec en particulier des loyers et des charges ; d'un autre côté, une baisse de chiffre d'affaires et de la fréquentation des centres commerciaux. La compression des frais de personnel, variable d'ajustement, ne permet plus d'assurer les conditions d'une rémunération satisfaisante des salariés, pourtant indispensable à la fidélisation des équipes magasins qui représentent l'âme vivante du commerce* ».

Emmanuel LE ROCH, délégué général de Procos « *souhaite que s'engage le plus rapidement possible la suite des Assises du Commerce, la matière existe, les propositions sont sur la table, seule reste à mettre en œuvre la volonté politique. Il n'y a pas de temps à perdre pour transformer le secteur qui doit prendre toute sa place dans la société de demain* ».



(*) 80 enseignes interrogées sur leur performance en France / (**) Observatoire Procos/Stackr de la fréquentation des magasins